Collège Célestin Freinet
SAINTE MAURE DE TOURAINE

Séance n° 4

Procès-verbal de la
séance du **2 AVRIL 2013**

Compte-rendu des thèmes traités dans le chapitre :	Réservé à l'administration

I. Adoption du procès verbal de la séance précédente.

Après avoir excusé les membres ne pouvant être présents, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h20. Madame Royer, Conseillère Principale d'Education accepte le secrétariat de la séance.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

II. GESTION FINANCIERE

II.1 Le compte financier de l'exercice 2012.

Le budget 2012 avait été voté en équilibre sans avoir eu besoin de prélever sur les réserves. Le budget s'élève à 298 671,81 €.

ACTE 2

II. 1.1 Les dépenses.

Chapitre A1, les crédits non utilisés dans les dépenses pédagogiques tombent dans les réserves. Un représentant des enseignants, s'interroge sur la possibilité d'utiliser les réserves de l'établissement pour des crédits pédagogiques. Madame Lecomte, agent comptable explique que le solde inemployé est redistribué dans le budget global de l'année suivante.

Le chapitre A2 est constitué de fonds affectés, les reliquats ne tombent donc pas dans les réserves. Il s'agit d'achats de manuels, de carnets de liaison et droit de reprographie pour les subventions d'Etat et des transports, location des équipements sportifs, CDI pour les subventions départementales.

Chapitre B – Viabilisation (eau, gaz, électricité)

Des prélèvements sur les réserves ont été faits pour le gaz et l'électricité. La facture d'électricité au mois de décembre n'a pas pu être payée sur 2012. Le paiement de celle-ci se fera sur l'année 2013.

Un représentant des enseignants pose la question de la régulation du chauffage, notamment au niveau de certaines classes qui sont trop chauffées. Il demande s'il ne serait pas possible d'installer des dispositifs afin de réguler la température d'une salle à l'autre.

Monsieur le Principal rappelle que pour les salles où il fait froid, le fait de fermer les portes des halls en montant en classe serait déjà une bonne action, au-delà du geste citoyen.

Chapitre C – Entretien

Le budget initial a été augmenté par des prélèvements sur les réserves. Le reliquat tombe dans les fonds de réserves.

Chapitre D – Autres charges générales : augmentation du budget initial suite à quelques dégradations d'élèves.

Chapitre J1 –
Des DBM ont été faites en cours d'année s'agissant des objets confectionnés, de la taxe d'apprentissage et de la mutualisation de l'achat de plants. Des prélèvements ont été faits sur les réserves. Le reliquat va dans les fonds de réserve.

Chapitre J38 - Vie de l'élève : accompagnement éducatif, collège au cinéma.
Les reliquats ne vont pas en réserve.

Chapitre R2 – Service annexe d'hébergement
Le crédit est presque entièrement utilisé. Monsieur Favre, chef de cuisine, demande si le budget se calcule par année civile. Il reste 187 € en fin d'exercice et Monsieur Favre est satisfait de voir qu'il a maîtrisé son budget. L'agent comptable relève en disant que le budget est surveillé.

II.I 2. Les recettes.

Chapitre 70 : ventes et prestations de services : machine à café, dégradation de carnet, assurance de dégradations.
Chapitre 741 : subventions de l'état
Chapitre 744 : subventions du Conseil Général, notamment pour la location d'équipements sportifs.
Chapitre 746 : reversement de Toshiba.
Chapitre 75 : reversement du service de restauration pour le gaz et l'électricité. Le calcul est basé sur une estimation.
Chapitre J1 : taxe d'apprentissage et objets confectionnés.
Chapitre J38 - N3 et suivants ont déjà été évoqués dans les dépenses.

Madame l'agent comptable expose la répartition des fonds de réserve. Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur le résultat excédentaire et son affectation.

Vote à l'unanimité.

II. 2. Les DBM pour information.

Monsieur le Gestionnaire expose les DBM n° 2 et 3 de l'année 2013.

Un représentant des enseignants demande à quoi correspond la subvention "Animation Restauration". Mme L'agent comptable explique que cette somme finance différentes actions comme les repas bio, "Fresh attitude" et « Printemps en Touraine ».

II.3 - Tarif des objets confectionnés.

La SEGPA vend, dans le cadre de l'atelier ERE, des plants et des compositions notamment lors de la journée « portes ouvertes » du 4 mai.

Vote : Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.
ACTE 3

II.4 – Conventions

- Convention de mutualisation de matériel prêté par le Conseil Général.
Il s'agit de matériel d'expérimentation assistée par ordinateur partagé avec le collège de Nouâtre qui nécessitera une coopération entre les établissements.

Une représentante des parents d'élèves s'interroge sur l'organisation du partage, de la responsabilité pendant le transport et de l'utilisation de ce matériel.

Adoptée à l'unanimité.

Un représentant des enseignants remercie le Conseil Général.
ACTE 4

- Convention Concours Jeune 2013 Fromage de Sainte-Maure.
Participation de trois intervenants extérieurs. Le projet concerne les élèves de 5^{E}. Monsieur le Principal remercie Madame Vétlé pour son investissement dans ce projet.

Monsieur Le Maire précise que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une structure du territoire. Il se félicite de la participation d'élèves du collège à cette action.

Adoptée à l'unanimité.
ACTE 5

- Convention pour l'accueil du centre de loisirs.
L'école Voltaire, qui sera en travaux cet été, accueille habituellement le centre de loisirs au mois de juillet. Monsieur le Principal est favorable à l'accueil dans les locaux du collège et demande l'avis du Conseil d'Administration à ce sujet.
Monsieur Le Maire comprend les interrogations et les inquiétudes formulées par l'Agent Comptable concernant le financement et de la confection de repas. Cela nécessitera l'accord du CG37, un remboursement des dépenses engagées.
Seules quatre salles seraient utilisées, ainsi que la salle de restauration et la cuisine pour le maintien en température. La vaisselle est fournie par la commune.
Monsieur le Conseiller Général demande qu'un état des lieux soit fait au préalable, que toutes les assurances soient prises.

Avis favorable à l'unanimité.
ACTE 6

V – Projet d'Etablissement

Déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Deux administrateurs : Monsieur Pourias, professeur de technologie et Monsieur Martin, Directeur Adjoint chargé de la SEGPA.
Monsieur Pourias présente l'ENT : un espace numérique où sont rassemblés plusieurs outils déjà utilisés au collège sous une seule adresse : *Touraine-Eschool*. La mise en place pour les élèves se fera au retour des vacances de Pâques. Pour les parents, elle se fera à la rentrée 2013.

VI - Questions diverses.

- Politique de recyclage des déchets au sein de l'établissement ?
Le tri sélectif est succinct et n'est fait que par la cuisine. Monsieur Favre fait remarquer que le ramassage ne tient pas vraiment compte de ce tri.
Monsieur Le Maire insiste sur l'importance du tri. Il demande si les cuisines font du compostage.
Un représentant des enseignants souligne qu'il n'y a qu'une seule poubelle par salle de classe et que, de ce fait, il est difficile de trier les déchets.

Une véritable politique devra être menée par l'ensemble de l'établissement.

- Quelle est la procédure à suivre pour obtenir des heures accompagnement éducatif ?
Monsieur le Principal rappelle l'historique de ces heures. Il s'interroge sur le maintien de celles-ci à l'avenir. Il regrette que l'emploi de ces heures n'ait pas été évalué et espère que cela n'a pas été que de l'occupationnel sur la pause méridienne.
Monsieur le Principal note également une baisse de la popularité de l'aide aux devoirs après la classe tant au niveau des élèves que des intervenants.
Un représentant des enseignants précise que ces heures représentent une marge de manœuvre pour aider les élèves en difficulté, d'où la volonté de prévoir et d'interroger afin de tenter d'obtenir des moyens.
Monsieur le Principal est en attente d'une réponse à une demande d'heures faite au mois de janvier, basée sur les projets de l'année précédente.
Un représentant des enseignants fait remarquer l'existence de l'application PPE (Politique Projet d'Etablissement), qui permet de faire remonter des projets, mais dont la date limite était au 1er mars. Cela n'a pas été effectué car les professeurs n'étaient pas au courant de cette possibilité. Monsieur le Principal précise que cela vient en appui de projets pluridisciplinaires existants, ce qui n'est pas le cas pour l'année scolaire suivante, et que les moyens supplémentaires accordés sont très limités.

- Sur quelle ligne du budget le moment de convivialité du forum a-t-il été pris ?

Monsieur le Principal précise que le budget a été prélevé sur les frais de réception. La somme engagée est de 480 €, plus les boissons et que tout a été fait par le chef de cuisine et son équipe.
Un représentant des enseignants demande le montant du budget réception, environ 600 € et fait remarquer que le budget a été totalement dépensé.
Monsieur le chef de cuisine fait remarquer que le fait de préparer l'ensemble des mets en interne permet de réduire les coûts de manière importante.

Monsieur Le Maire témoigne de l'importance de ce forum et de son moment de convivialité et souligne l'importance de l'ouverture du monde éducatif sur le monde économique.

Deux représentants des enseignants font remarquer que, selon eux, peu d'élèves participent à ce moment. Monsieur le Principal insiste sur l'importance du forum pour les parents et souhaite à l'avenir que l'on implique davantage nos élèves à cet événement de proximité au niveau du territoire. Il fait enfin observer que tous les élèves de 3ème sont allés au salon de l'orientation de Tours fin janvier.

- Informations de Monsieur le Principal.

Monsieur le Principal informe le conseil d'administration d'un projet de mise en réseau des établissements de Sainte-Maure, de Nouâtre et de l'Ile Bouchard. Une réunion a eu lieu au Conseil Gé

.

La mutualisation se ferait tout d'abord au niveau de l'orientation et des actions de prévention. Les conseils d'administration des trois établissements seront régulièrement informés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Monsieur le Conseiller Général défend ce projet pour éviter la fermeture d'un établissement.

Monsieur Le Maire fait part aussi de la crainte des élus locaux concernant un risque de fermeture du collège de Nouâtre. Il s'interroge sur la place des communes dans cette mutualisation. Dans le cadre du forum, Monsieur Le Maire propose le bus de la commune pour permettre aux élèves de se rendre dans des entreprises locales.

Monsieur le Principal annonce la création d'un poste de principal adjoint dès la rentrée de septembre 2013. Un représentant des enseignants demande si, par conséquent, le poste de C.P.E va être supprimé. Monsieur le Principal le rassure.

Clôture de la séance à 19h13.

_____